

UN PEU D'ORDRE VAUT BIEN QUELQUES CONSEILS !

Dans un communiqué daté du 26 mai 2011, la Fédération Nationale des Syndicats des Pharmaciens du Maroc (FNSPM) annonçait l'organisation d'un sit-in prévu pour le jeudi 9 juin 2011 devant le ministère de la Santé à Rabat. Bien qu'en définitive cette action ait été reportée à une date ultérieure, la démarche est révélatrice : aussi bien les syndicats de pharmaciens que la fédération souhaitent attirer l'attention des autorités et du grand public sur la situation chaotique dans laquelle le pharmacien d'officine est englué. Le nombre de faillites de pharmaciens ne cesse de croître et il n'y a pas de ville au Maroc qui ne compte aujourd'hui un ou plusieurs pharmaciens emprisonnés pour des traites qu'ils n'ont pu honorer à temps. La donne ne peut que s'aggraver compte tenu de la baisse qui affecte de plus en plus le prix de vente des médicaments et la stagnation du pouvoir d'achat des malades. D'autant plus que l'on constate que le nombre d'affiliés à l'AMO, sensé compenser la diminution du chiffre d'affaires des pharmacies, n'augmente pas.

Certes, la mise en place du Ramed représente un indéniable acquis pour des millions de citoyens démunis qui pourront à leur tour accéder aux soins de santé. C'est plus que positif. Le revers de la médaille : dans la mesure où, contrairement aux autres malades, le bénéficiaire du Ramed ne pourra ni choisir son médecin traitant ni conserver son pharmacien habituel, les pharmaciens ne cachent pas leur inquiétude. L'incidence négative sur leur revenu se fera ressentir.

De son côté, droite dans ses bottes, la CNOPS continue d'enfreindre l'article 44 de la loi 65-00 en mettant des médicaments à la disposition de ses assurés, privant ainsi les pharmaciens d'un apport financier non négligeable. Ajoutons à cela la concurrence déloyale des parapharmacies qui aggrave ce phénomène, tout comme la non-promulgation des textes d'application de la loi 17-04 censée réintégrer les dispositifs médicaux dans le monopole du pharmacien.

Sur un autre registre, la situation des conseils de l'ordre des pharmaciens n'est pas de nature à apaiser : comment peut-on projeter la mise en application d'une mesure aussi importante que la marge dégressive lissée sans président du conseil national de l'ordre - une situation qui perdure depuis plus de 4 ans ? Et que dire du maintien de l'éthique et de la probité de l'exercice officinal, des prérogatives des conseils, alors que le retard pris dans la mise en place de la régionalisation prive la profession de conseils régionaux nécessaires à sa régularisation... Nos représentants devraient exiger sa mise en place urgente, faute de quoi la désorganisation qui est en train d'affecter la pharmacie aura de lourdes conséquences sur sa viabilité et sur la santé de nos concitoyens.



Abderrahim Derraji